

UN LIBRARY



NATIONS UNIES

OCT 6 1980

ASSEMBLEE
GENERALE



COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.3/35/3
2 octobre 1980

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
TROISIEME COMMISSION
Points 69 et 81 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE : PARTICIPATION,
DEVELOPPEMENT ET PAIX

POLITIQUES ET PROGRAMMES EN FAVEUR DES JEUNES

Note du Secrétaire général

Suite à une demande formulée par le Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1980, la résolution 1980/25 du Conseil, en date du 2 mai 1980, dont le texte est reproduit ci-après, est portée à l'attention de la Troisième Commission, au titre des points 69 et 81 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

1980/25. Coordination et information dans le domaine
de la jeunesse

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1979/27 du 9 mai 1979 concernant la coordination et l'information dans le domaine de la jeunesse,

Rappelant également la résolution 34/151 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979, par laquelle elle a décidé de désigner 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse : participation, développement et paix,

Convaincu qu'il est souhaitable d'unifier d'urgence les efforts déployés par tous les pays pour mener à bien des programmes spécifiques concernant les jeunes et d'améliorer les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées qui ont trait à la jeunesse, y compris les échanges entre les jeunes dans les domaines culturels, sportif et autres,

Réaffirmant le besoin d'une meilleure coordination des efforts visant à résoudre les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés et à examiner la manière dont ces problèmes sont abordés par les institutions spécialisées et les divers organismes des Nations Unies,

Convaincu de la nécessité d'assurer une large publicité aux activités du système des Nations Unies qui se rapportent à la jeunesse et de diffuser davantage d'informations sur les jeunes,

Notant qu'à la suite de la résolution 33/202 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies en date du 29 janvier 1979, les activités de l'équipe de travail interinstitutions sur les politiques et programmes en faveur des jeunes ont été assumées par les organes compétents du Comité administratif de coordination,

Conscient de la nécessité urgente de rendre plus efficace la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse,

1. Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur la mise en oeuvre de la résolution 1979/27 du Conseil concernant la coordination et l'information dans le domaine de la jeunesse;

2. Prie également le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, au titre des points relatifs à la jeunesse qui doivent être inscrits à son ordre du jour provisoire, afin de permettre à tous les Etats Membres de formuler leurs observations au sujet des meilleurs moyens qui s'offrent d'améliorer la coordination et l'information dans le domaine de la jeunesse à l'intérieur du système des Nations Unies.
